

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 6 février 2025

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSEN - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Patrick CATHENOZ

2025-02-12 / AFFAIRES FONCIERES

Acquisition foncière de la SCI La Scourtinerie – Etablissement d'une servitude de passage piéton

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Suite aux travaux de réaménagement de la rue de la Maladrerie, il a été constaté qu'une canalisation d'écoulement des eaux pluviales se jetait sur une parcelle privée entre le 34 et le 36 de la rue de la Maladrerie.

Il s'agit d'une sorte de calade, propriété de la SCI La Scourtinerie (consorts FERT), qui a un double usage :

- 1) Évacuer les eaux de ruissellement de la voie publique « Rue de la Maladrerie » vers l'ancien canal situé en contre-bas puis vers l'Eygues,
- 2) Assurer la desserte piétonne d'un des logements du 34 Rue de la Maladrerie, propriété de Madame GAILLARDO.

S'agissant du rôle d'évacuation des eaux pluviales de cette calade, et dans la mesure où cette compétence relève de la commune, il est dans l'intérêt de tous que la partie correspondante devienne une propriété communale.

Un plan de division a été établi et validé par les différentes parties : une bande d'une largeur d'1 mètre (partie A en bleue sur le plan) et d'une superficie de 25 m², à prélever sur la parcelle AX 192, sera cédée à la commune à l'euro symbolique ; le surplus sera conservé par la SCI La Scourtinerie (partie B en jaune sur le plan).

De plus, deux servitudes de passage piéton sont à instaurer :

- Fonds dominant : AX 223 (Madame GAILLARDO) / Fonds servant : partie A et B de la parcelle AX 192
- Fonds dominant : partie A de la parcelle AX 192 (Commune) / fonds servant : partie B de la parcelle AX 192 (SCI Scourtinerie)

Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant.

Les frais de géomètre et d'actes administratifs seront à la charge de la commune.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

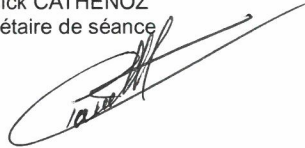
- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune à l'euro symbolique de la partie A de la parcelle AX 192 pour une surface de 25 m² à la SCI La Scourtinerie,

- **D'ETABLIR** deux conventions de servitude de passage : 1) au bénéfice de la commune sur la partie B de la parcelle AX 192, et 2) au bénéfice de la propriétaire de la parcelle AX 223 sur les parties A et B de la parcelle AX 192,

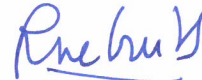
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à ces opérations,

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

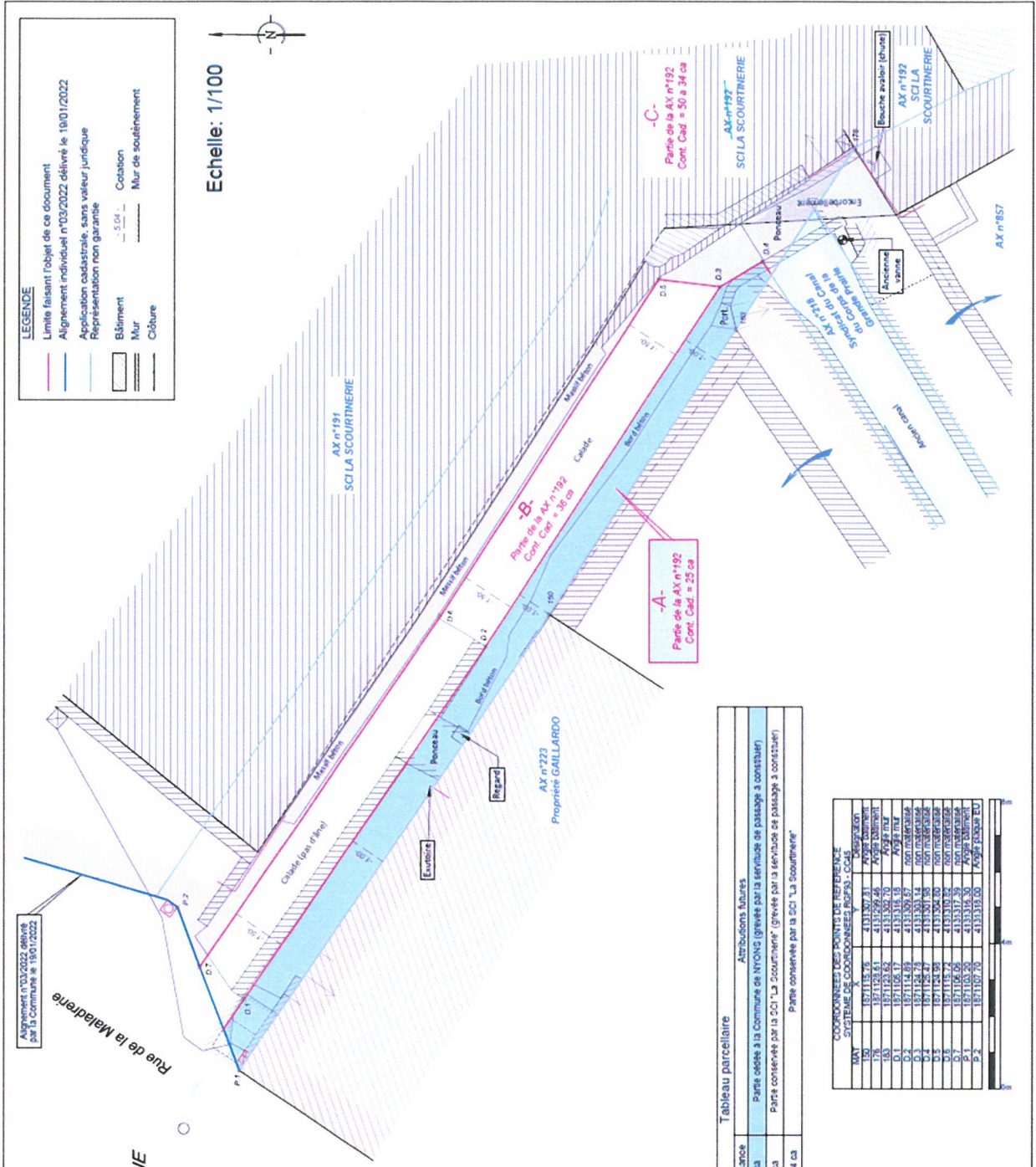
Patrick CATHENOZ
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



PLAN DE DIVISION



Département de la Drôme
 Commune de Nyons
 Rue de la Maladrerie
 Section AX n°192
 Propriété de la SCI LA SCOURTINIERE
PROJET DE DIVISION :
 Définition des limites D1-D2-D3-D4 et D3-D5-D6-D7

ET DE CONSTITUTION DE SERVITUDE :
 Servitude de passage piéton à constituer (largeur 1,00m)
 Fonds servant : Parties A et B de la AX n°192
 Fonds dominant : Partie A de la AX n°192 et Parcelle AX n°223

Tableau parcellaire

Parcelle mère	Contenance	Parcelle fille	Contenance	Attributions futures
AX n°192	53 85ca	A	25 ca	Partie cédée à la Commune de NYONS (gréevée par la servitude de passage à constituer)
		B	36 ca	Partie conservée par la SCI "La Scourtinierie" (gréevée par la servitude de passage à constituer)
		C	50 à 34 ca	Partie conservée par la SCI "La Scourtinierie"

COORDONNÉES DES POINTS DE RÉFÉRENCE
 SYSTÈME DE COORDONNÉES IGF93 - CGRS

MA	1971113.76	4131307.31	ANZE MOUVER
176	1971123.51	4131299.46	ANZE MOUVER
183	1971123.65	4131302.70	ANZE MEU
D-1	1971114.89	4131309.57	non cadastrée
D-2	1971124.75	4131303.14	non cadastrée
D-3	1971125.27	4131307.95	non cadastrée
D-4	1971125.27	4131313.50	non cadastrée
D-5	1971115.72	4131313.50	non cadastrée
D-6	1971106.05	4131313.50	non cadastrée
P-1	1971103.20	4131313.30	ANZE MOUVER
P-2	197107.76	4131313.30	ANZE MOUVER

GEOMETRE-EXPERT
 CONSEIL LEY VALENTIN & ASSOCIES
 Dossier: 24N1175 / 17 Mars 2024
 Cabinet VALENTIN & ASSOCIES - Géomètre-Expert
 21, Drape de Merne, 26110 NYONS
 Tél. 04 75 28 84 98
 Courriel : valentin-associes@geometre-expert.fr

AR